

## FORMULAIRES D'URBANISME

Formulaire	Descriptif	Délais d'instruction
Le certificat d'urbanisme (CU)	<p>Il existe deux types de certificats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Le certificat d'information</u> : Il fournit des renseignements généraux sur le terrain.</li> <li>• <u>Le certificat opérationnel</u> : Il indique si un projet est réalisable ou non (ex : projet de construction d'une maison d'habitation), et donne l'état des équipements publics (voies et réseaux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 mois pour le CUa</li> <li>✓ 2 mois pour le CUb</li> </ul>
La déclaration préalable (DP)	<p>La déclaration préalable de travaux est une demande d'urbanisme déposée en vue de réaliser plusieurs types de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une modification de l'aspect extérieur d'une construction</li> <li>• Une division foncière en vue de construire</li> <li>• Une construction dont la surface ou emprise au sol est comprise entre <b>5 et 20 m<sup>2</sup></b> en carte communale ou dans une zone autre que U dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU)</li> <li>• Une construction dont la surface ou emprise au sol est comprise entre <b>5 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup></b> en zone U dans un PLU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 mois *</li> </ul>
Le permis de construire (PC)	<p>Le permis de construire est une demande d'urbanisme déposée en vue de réaliser plusieurs types de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de surface ou d'emprise au sol <b>supérieure à 20 m<sup>2</sup></b> en carte communale ou dans une zone autre que U dans un PLU</li> <li>• Création de surface ou d'emprise au <b>sol supérieure à 40 m<sup>2</sup></b> en zone U d'un PLU</li> <li>• Travaux incluant un <b>changement de destination</b> avec modification des structures porteuses ou de la façade.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 à 3 mois*</li> </ul>
Le permis de démolir (PD)	<p>Comme son nom l'indique, il concerne les projets de démolition. <u>Il est obligatoire dans les cas suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les périmètres de protection du patrimoine</li> <li>• Si la commune l'a rendu obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 mois *</li> </ul>
Le permis d'aménager (PA)	<p>Le permis d'aménager est une demande d'urbanisme qui est déposée en vue de réaliser les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'aménagement : Terrain de camping</li> <li>• Réalisation d'un lotissement d'habitation comportant des équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 mois *</li> </ul>
L'Autorisation de Travaux (AT)	<p>Une autorisation de travaux est déposée lorsqu'un projet vise à <b>accueillir du public (établissement recevant du public - ERP)</b>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 4 mois</li> </ul>

\* Le délai peut être allongé si par exemple le projet se situe en périmètre monument historique ou en Site Patrimonial Remarquable.